Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bail professionnel

Par Marie Al

Bonjour,

Est-ce que l'absence d'état des lieux d'entrée, dans le cadre de la signature d'un bail professionnel, peut permettre de faire annuler le bail ?
Je précise que le bail a été signé mais que la personne n'est jamais rentrée dans le local.

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non l'absence d'état des lieux n'entraine pas la nullité du bail. Simplement le local est réputé remis en bon état.

Par Marie Al

Même si la loi Pinel (18.06.2014) rend obligatoire la réalisation de l'état des lieux ?
Le manquement à cette obligation ne permet pas de demander une résolution du contrat ?
Merci.

Par yapasdequoi

C'est quel type de bail ? Pourquoi Pinel ?

Par Marie Al

un bail professionnel

Par yapasdequoi

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299[/url]
"Si un état des lieux n'est pas établi, le locataire est présumé avoir reçu les locaux en bon état de réparations locatives."